

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00  
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00  
*Invariablement payable d'avance*  
 On peut aussi s'abonner pour six mois, ou pour trois mois.

ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.50  
 Chaque insertion subséquente..... 0.12  
 Chaque ligne en sus, première ins... 0.08  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT  
DU 15 AVRIL 1878.

### LE CRIME DES FEMMES

PAR  
RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

—Non, mon ami, non, ne faites pas cela. Vous savez un état, vous l'exercez bien ; vous avez trente ans, et par conséquent votre âge vous condamnerait à ne pas franchir les grades inférieurs vous feriez une folie. Il est bien d'autres filles que Marielle, et vous rencontrerez une qui vous aimera, et vous rendra heureux... je vous sauverai, je vous le promets ; à votre tour, aidez moi à sauver Marielle.

Justin Bressois secoua la tête.  
 —Quel est celui de vos camarades qui vous est préféré ?

Ah ! s'il s'agissait d'un camarade, monsieur, je me trouverais moins malheureux. Mais Marielle a cru sur parole un jeune homme de la sous-préfecture voisine... Car monsieur le sait, depuis que le Mouillavoine a bâti son cabaret et organisé son bal champêtre, les godailleries des environs viennent les filles d'ouvriers et danser avec elles. Ils ont les mains blanches, eux, et la langue dorée. Ils parlent d'épouser avec la certitude qu'ils abandonneront leur victime le lendemain de sa faute. Les lâches s'attaquent à des êtres faibles et crédules... Enfin, Marielle a cru celui qui voulait commettre sa perte, et a repoussé l'homme qui lui offrait son nom.

M. Courcy serra le poing et frappa brusquement sur son bureau.

—La malheureuse ! dit-il, quel exemple elle donne... On ne saurait la garder davantage ici, elle pervertirait les autres.

—Oh ! monsieur, dit Justin, la première coupable est cette femme de chambre parisienne qui lui fait porter des toilettes au-dessus de sa condition.

—Que faire ? répétait M. Courcy, que faire ?

—Soyez bon pour la pauvre fille, monsieur ; ne lui fermez pas tout refuge.....

Justin, je vous le promets, par égard pour vous. Mais elle partira, il faut qu'elle parte !

—Monsieur, dit Justin, vous savez parler, vous savez convaincre ; il se pourrait que ce malheureux repoussât maintenant la triste créature, parce qu'elle est pauvre... car enfin, il l'a aimée. Et puis, n'aimerait pas Marielle, elle est si jolie ! S'il s'agissait d'une dot, j'ai mille écus à la caisse d'épargne, et un coin de terre dans le pays ; c'est peu, mais je le sacrifierais de grand cœur pour que Marielle ne restât pas déshonorée.

—Mon ami, répondit M. Courcy, tout ce qui regarde le mariage de Marielle me concerne seul. Voulez-vous vous fier à moi comme à un père et à un ami ?

—Certes, répondit Justin.

—Eh bien, dans trois jours je saurai ce qu'il faut attendre de l'avenir pour cette malheureuse fille.

—Et, dans trois jours, me permettrez-vous ?

Je vous ferai appeler.

Immédiatement Marielle fut

mandée dans le cabinet de M. Courcy.

Elle entra le front haut, affectant une grande assurance ; mais le regard de M. Courcy s'arrêta d'une façon si interrogative sur le sien, qu'elle rougit et demeura immobile en face du manufacturier.

—Ce n'est pas l'heure de vous adresser des reproches Marielle, dit-il ; je me souviens des loyaux services de votre père, et j'ai pitié de vous. Venez en aide à mon indulgence, et avouez moi la vérité.

—Je n'ai qu'un nom à vous apprendre, monsieur, vous connaissez le fils du notaire de Couesnon ?

—Adrien Spiquel ?

—Où, monsieur.

—J'irai, moi-même demain, le trouver à l'étude de son père.

—Ah ! monsieur, s'écria Marielle, je vous devrai plus que la vie.

—Allez, dit Benjamin Courcy avec une douceur empreinte d'une profonde tristesse, allez et ne péchez plus.

Marielle sortit en sanglotant.

Le lendemain, Benjamin se rendit à Couesnon. Le vieux notaire professait une grande estime pour le manufacturier. Quand il l'entendit annoncer, il se frotta les mains, pensant recueillir quelque bonne aubaine de cette visite.

L'air grave de M. Courcy le convainquit vite qu'il s'agissait d'affaires pressées, et il demanda :

—Quel acte ferai-je pour mon riche client ?

—Un contrat de mariage si vous le voulez bien, répondit M. Courcy. Il s'agit d'une fille de bonne condition, séduite par un homme plus léger que mauvais. La fille étant pauvre, je lui donne vingt mille francs.

—Et le futur ? ...

—Je ne l'ai point vu encore. Pensez-vous, monsieur Spiquel, qu'il puisse refuser une légitime réparation ?

—Il ne le devrait pas, si la jeune fille était sage.

—Demandez donc monsieur, à votre fils Adrien ce qu'il compte faire de Marielle...

(A Continuer.)

### PARLEMENT FEDERAL.

Séance du 11.

M. MACKENZIE.—J'ai en ce moment un devoir à remplir. Ce devoir m'est agréable et m'est pénible en même temps. Je me lève pour proposer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exprimant les sentiments de cette Chambre son égard à l'occasion de son prochain départ du Canada. (Appl.)

Je suis certain d'exprimer les sentiments de chaque membre de cette Chambre, lorsque je dis que je regarde cet événement comme un sujet de regret pour toute la population de ce pays et pour chaque membre de cette Chambre. (Appl.)

Tout en admettant que la forme de gouvernement dont est doté ce pays est identique à celle de toutes les autres grandes colonies britanniques, si nous jetons toutefois un regard sur la position presque indépendante des provinces qui font partie de la Puissance, position qui augmente les devoirs, les travaux et la responsabilité du chef de l'état, il nous sera facile de comprendre les difficultés qu'à rencontrer tout homme d'état même le plus habile, qui vient de la mère-patrie pour remplir la charge de représentant de Sa

Majesté dans une grande colonie comme le Canada.

Nous sommes par conséquent toujours obligés à l'arrivée d'un nouveau Gouverneur-Général de lui donner nos sympathies, et de l'aider autant qu'il nous est donné de le faire, dans l'exécution de ses devoirs. Quelques personnes croient peut-être que la position d'un Gouverneur-Général ou d'un Lieutenant-Gouverneur a bien peu d'importance quant à ce qui regarde l'existence ou la prospérité d'un pays, mais je suis convaincu du contraire.

Quelques-uns des hommes les plus distingués de l'Empire Britannique ont été envoyés en ce pays comme représentants de Sa Majesté, et je puis dire que parmi tous les hommes célèbres qui ont rempli cette charge, nul, plus que Lord Dufferin, ne s'est attiré le respect, l'estime et la reconnaissance du peuple canadien qui conservera toujours son souvenir. (Appl.)

Depuis qu'il est gouverneur-général de ce pays, il s'est toujours efforcé de remplir les devoirs de sa charge d'une manière impartiale et s'est efforcé aussi par tous les moyens possibles de faire connaître les ressources du Canada à tous les pays étrangers.

Nous devons être heureux qu'un personnage qui occupe une position si élevée en Angleterre se soit occupé ainsi de nos intérêts, et bien que nous allions avoir bientôt l'occasion de regretter son départ, nous pouvons être assurés qu'il fera, à l'avenir comme par le passé, tout en son pouvoir pour servir les intérêts de ce pays, (appl.)

J'ai souvent remarqué l'effet que quelques-uns des discours de Son Excellence ont produit en Angleterre. Les discours qu'il a prononcés, lorsqu'il a visité les différentes provinces de la confédération ont fait sensation en Angleterre, en Ecosse, en Irlande ainsi que dans les autres pays d'Europe, et ont attiré l'attention générale sur les ressources de cette colonie. Nous n'oublierons jamais que ces discours de Son Excellence étaient autant d'efforts de sa part pour servir les intérêts du Canada, efforts qui ont été couronnés de succès, (appl.)

En conséquence, comme membre du gouvernement, c'est avec plaisir que je propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer les sentiments des membres de cette Chambre à son égard et lui faire part de leurs meilleurs souhaits pour l'avenir. (Applaudissements.)

Je remplirais peut-être mal la tâche difficile que je me suis imposé, si j'omettais de parler de mes relations avec Son Excellence. Comme membre du gouvernement j'ai eu, depuis plusieurs années, des relations intimes avec Son Excellence, et je n'ai point besoin de dire que ces relations ont été des plus agréables. C'est toujours une grande satisfaction pour des ministres, lorsque les relations qu'ils ont eues avec le représentant de Sa Majesté n'ont laissé aucun souvenir désagréable.

Je ne dois pas oublier de dire, M. l'Orateur, que Lady Dufferin a fait tout en son pouvoir, dans la position qu'elle occupe, pour seconder les nobles efforts de Son Excellence, Lord Dufferin. (Applaudissements bruyants.)

Le Greffier lit ensuite l'adresse qui est ainsi conçue :

« A Son Excellence,

« Lord Dufferin, etc., etc.,

« Nous, les membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, désirons exprimer à Votre Excellence le profond regret que nous fait éprouver son prochain départ du Canada.

« Nous sentons qu'il est de notre devoir d'exprimer à Votre Excellence que nous savons apprécier le zèle qu'Elle a toujours déployé pour servir les intérêts du pays, et de lui déclarer en même temps que les visites qu'Elle a faites dans les différentes provinces et les discours éloquentes qu'Elle a prononcés ont eu les résultats les plus satisfaisants en attirant l'attention des pays étrangers sur les ressources du Canada.

« Nous remercions Votre Excellence de l'encouragement qu'Elle a toujours accordé aux institutions littéraires et à celles des arts et métiers. « Nous pouvons assurer Votre Excellence qu'Elle emportera, ainsi que Lady Dufferin, nos vœux les plus sincères pour son bonheur ; bien que nous n'aurons plus d'avantage, comme par le passé, de l'expérience que possède à un si haut degré Votre Excellence, nous sommes néanmoins convaincus qu'Elle portera toujours un vif intérêt aux affaires de ce pays et nous espérons que l'Empire Britannique que profitera encore pendant de longues années des hautes capacités de « Votre Excellence. »

SIR JOHN A. dit que c'est avec le plus grand plaisir qu'il seconde la résolution, et exprime le regret que lui cause le départ du gouverneur-général. Ayant été premier ministre, dit-il, je suis en état de pouvoir dire que la charge de gouverneur-général n'a pas peu d'importance et qu'elle exige beaucoup d'importance et qui exige beaucoup de dignité. Lord Dufferin a toujours rempli avec distinction les devoirs que lui imposait sa haute position. Lord et Lady Dufferin laisseront d'agréables souvenirs après eux, et j'espère que leurs Excellences partiront avec une bonne impression du Canada. (Applaud.)

M. LAURIER.—Je suis certain que tous les députés canadiens-français partagent les sentiments exprimés dans l'adresse qui vient d'être lue, sentiments que nulle part dans la Puissance ne sont plus ressentis que dans la Province de Québec.

Ce qui me fait le plus aimer l'administration de Son Excellence, et en même temps regretter son départ, ce sont les efforts que, comme homme politique, Son Excellence n'a cessé de faire pour faire cesser les divisions de parti et particulièrement dans le Bas-Canada. Depuis Lord Elgin, aucun gouverneur n'a montré plus de sympathie pour la nationalité canadienne-française que Lord Dufferin. Le nom de Lord Elgin est toujours resté cher aux Canadiens-Français, et celui de Lord Dufferin ne le sera pas moins (applaud.)

M. LANGEVIN parle dans le même sens.

M. MACKENZIE propose que l'adresse soit lue une deuxième fois, et que copie en soit envoyée au sénat.

Adopté.

Sur motion que la Chambre se forme en comité de subsides.

SIR JOHN A. appelle l'attention de la Chambre sur l'adresse du Lieutenant-Gouverneur de Québec.

Il propose, secondé par M. BROOKS, que l'Orateur ne laisse pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que la récente démission par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, de ses ministres était, sous les circonstances, imprudente et opposée à la position accordée aux aviseurs de la Couronne depuis la concession des droits du gouvernement responsable aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

On a déjà suggéré que cet amendement aurait dû être présenté comme une motion pure et simple, et l'hon. député de Châteauguay a référé à la résolution touchant la constitution présentée en 1841, mais les circonstances étaient différentes. Les questions constitutionnelles intéressent tout autant les députés du côté opposé. Si un gouvernement commettait une faute, on pourrait réparer cette faute, en opérant un changement dans le gouvernement, mais dans la pratique, constitutionnelle il est bon de s'attacher aux précédents des pays même les plus anciens.

L'hon. député lit un discours de Lord Grey pour prouver que lorsqu'un gouverneur agit mal, les habitants de la colonie ont le droit de déposer leurs griefs devant le Parlement ; il cite l'opinion de M. Kerr qui dit que le Lieutenant-Gouverneur n'a pas le même pouvoir que le Gouverneur-Général pour démettre ses ministres, et déclare être de cet avis.

Il est six heures, et l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

Sir JOHN A. continue son discours. Il dit que Sa Majesté la Reine Victoria n'a jamais renvoyé un ministre qui avait une majorité en parlement. Il maintient que le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec n'avait pas le droit de renvoyer ses ministres, et cite plusieurs autorités pour appuyer cette opinion. Les ministres ayant une majorité, auraient dû être appuyés par le Lieutenant-Gouverneur. Il termine en disant qu'il n'a pas attaqué le gouvernement fédéral, parce qu'il ignore si ce gouvernement est responsable de ce qui s'est passé à Québec.

M. MACKENZIE se lève au milieu d'applaudissements.

J'ai écouté, dit-il, avec beaucoup d'attention le long discours que vient de prononcer l'hon. député de Kingston sur le droit constitutionnel. Il a cité une foule d'autorités à l'appui de ses opinions, mais il a omis d'en citer une foule d'autres qu'il aurait dû citer cependant. Il a cité une foule de précédents, lorsqu'ils étaient favorables, à ses vues, mais il s'est bien gardé de citer ceux qui pouvaient détruire ses arguments.

Les antécédents de l'hon. député comme homme d'état, ne lui donnent certainement pas le droit de faire la leçon aux libéraux relativement à la manière de se servir de la prérogative royale. Les libéraux ont lutté pendant longtemps contre l'hon. député et ses amis pour établir le principe du gouvernement responsable. Ce gouvernement est maintenant établi dans toutes les provinces et les gouverneurs de ces provinces occupent la même position vis-à-vis la Couronne, que les lieutenants-gouverneurs des colonies, nommés par la Couronne. Si nous nions ce principe, nous sapons les bases de notre constitution.

J'admettrai avec l'hon. député que cette Chambre a le droit de censurer les actes des lieutenants-gouverneurs nommés par la Couronne, mais on ne doit avoir recours à ce moyen que dans les cas extrêmes. Examinons le cas qui se présente aujourd'hui dans la Province de Québec. L'hon. député a été très modéré dans son discours. [Rires.] Il s'est contenté de dire que la conduite du Lieutenant-Gouverneur n'avait pas été sage. Ceci est matière d'opinion. Est-ce que nous siégeons ici comme un tribunal pour juger les actes du Lieutenant-Gouverneur de Québec ?

Sir JOHN A.—Oui.

M. MACKENZIE.—L'hon. député répond que oui, mais je ne partage pas son opinion.

Voici quelle est la situation à Québec : Le Lieutenant-Gouverneur, après avoir renvoyé ses ministres, en nomme d'autres. Le ministre de M. Joly accepte la responsabilité des actes du Lieutenant-Gouverneur comme il était tenu de le faire. Dans sa noble et vigoureuse adresse aux électeurs de la Province de Québec, M. Joly déclare qu'il accepte cette responsabilité, bien que cette déclaration ne fût pas nécessaire pour le rendre responsable de l'acte du Lieutenant-Gouverneur. Sa responsabilité date du moment où il a accepté la charge de ministre. Les élections approchent dans la Province de Québec, et le peuple aura à décider si le Lieutenant-Gouverneur a agi sagement ou non. Supposons pour un instant que cette Chambre usant de ses privilèges censure la conduite du Lieutenant-Gouverneur et que les électeurs, le 1er de mai affirment que le Lieutenant-Gouverneur a agi avec prudence, dans quelle position se trouvera le parlement fédéral qui aura blâmé un acte que les électeurs de la Province de Québec approuvent ? (Appl.) Voici la position embarrassante dans laquelle les honorables députés de la gauche veulent placer le parlement fédéral. Je crois que sous les circonstances actuelles, ce serait un abus des privilèges de cette Chambre de censurer l'acte du Lieutenant-Gouverneur.

Quel est l'argument de l'hon. député relativement aux bills réservés par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, il y a cinq ans ? La Chambre se rappelle que le Lieutenant-Gouverneur de cette dernière province réserva les bills touchant l'incorporation

de deux loges d'orangistes pour les soumettre à l'approbation du Gouverneur-Général.

Je citerai des extraits du document que l'hon. député adressa alors à Son Excellence :

« Que ces actes concernant la province, étaient du ressort de la législature provinciale. Que tel étant le cas le Lieutenant-Gouverneur aurait dû les sanctionner en sa qualité de Lieutenant-Gouverneur. D'après les principes du gouvernement de la puissance et des différentes provinces il est du devoir des aviseurs du représentant de la Couronne de lui recommander de sanctionner toutes les lois passées par la législature.

« La clause de l'Acte de l'Amérique du Nord qui donne à Votre Excellence le droit de réserver des mesures pour les soumettre à l'approbation de Sa Majesté n'a été insérée que pour protéger les intérêts du gouvernement impérial et pour empêcher qu'on s'écarte de sa politique; et lorsque Votre Excellence juge à propos d'user de ce droit Elle le fait en vertu de la commission que lui a accordée Sa Majesté. Il reste donc au Gouverneur-Général ou au Lieutenant-Gouverneur, suivant le cas, de juger si l'Acte passé par la législature est contraire à ses instructions ou à ses devoirs comme fonctionnaire du gouvernement impérial ou du gouvernement fédéral, et si tel est le cas, le gouvernement est tenu de réserver la mesure quelques soient les avis qui lui ont été donnés. Dans le cas contraire il devra sanctionner l'acte conformément aux avis qu'il aura dû recevoir à cet effet de la part de ses ministres.

« Dans ces circonstances je suggérerai que le Lieutenant-Gouverneur soit informé que Votre Excellence n'a pas l'intention d'intervenir en aucune façon au sujet de la sanction de ces bills.

« La législature d'Ontario va être convoquée avant l'expiration de votre terme d'office et elle aura le pouvoir de prendre de nouveau ces mesures en considération et de les adopter ou les rejeter suivant son bon plaisir.

« Si les actes sont adoptés une seconde fois le Lieutenant-Gouverneur devra se considérer obligé de décider de ces questions immédiatement et ne devra pas demander à Votre Excellence d'intervenir dans des questions qui intéressent la province d'Ontario et qui sont du seul ressort de la législature de cette province.

« En cette circonstance, il s'agissait d'un Lieutenant-Gouverneur qui demandait au Gouverneur-Général de sanctionner certains actes passés par la législature provinciale. Les honorables députés de la gauche, influencés par la manière dont l'hon. député interprétait la constitution (et je dois dire que je crois qu'il avait raison) déclarèrent que ces mesures étaient de la juridiction du Lieutenant-Gouverneur, et aujourd'hui l'hon. député vient demander à la Chambre de déclarer par un vote que le Lieutenant-Gouverneur de Québec a outrepassé ses pouvoirs. (Appl.)

(A Continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

- Avis - Charles E. Dion.
- Société Amicale de Québec - Charles St. Michel.
- Acte de faillite de 1875 - Richard Turner.
- do do do do do
- Encaissement de Meubles - Oct. Lemieux & Cie.
- Prelarts - Glover, Fry & Cie.

QUEBEC,

LUNDI, 15 AVRIL 1878

ÉLECTION DE JACQUES-CARTIER

On nous télégraphie d'Ottawa, 15 : Jugement dans l'affaire de l'élection de Jacques-Cartier rendu aujourd'hui. Election de Laflamme maintenue par une majorité des juges de la Cour Suprême, Taschereau, Fournier et Henry, contre Richard et Strang.

UNE ABOMINATION !

Nous ne trouvons pas de termes plus doux pour exprimer notre opinion sur l'abominable brochure que nous avons sous les yeux. Cette brochure est intitulée :

PETIT CATÉCHISME POLITIQUE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET LOCALES.

Ce petit Catéchisme n'est autre chose

qu'un prétendu dialogue entre un Curé et un de ses paroissiens électeur.

Entre autres niaiseries et stupidités que cette brochure met dans la bouche de ce Curé nous signalerons les suivantes :

« Le Curé — ..... Alors on s'organisa la nuit (c'est-à-dire, le parti libéral) COMME DES VOLEURS, ON VOLA ET FALSIFIA DES LETTRES. »

« Le Curé — S'il fallait vous faire le récit de tous leurs vols, (c'est-à-dire, des vols des libéraux)..... cela n'en finirait plus. »

« Le Curé — ..... Défiiez-vous, mon ami, de ces journaux qui répandent parmi vous le mensonge payé, et qui cherchent à détruire l'amour de la religion et du clergé. Parmi ces journaux il y en a trois surtout qui ne devraient pas être reçus par une famille honnête; c'est L'Événement, L'Éclair et Le National. »

A propos des iniquités commises au sujet du Bill des Chemins de Fer, et des rings de spéculateurs et de conspirateurs qui, de l'aveu même de M. De Boucherville, contrôlaient son gouvernement, voici quelques paroles insensées que cette brochure ou pamphlet met dans la bouche de ce Curé :

« Le Curé — Au prix des plus grands sacrifices, ils ont résolu (les conservateurs) de bâtir un Chemin de Fer qui, devant se rallier au Chemin du Pacifique, était destiné à donner un débouché à l'écoulement de nos produits..... ET À AUGMENTER PAR LÀ MÊME, LE PRIX DU BEURRE, DES GRAINS ET DU LARD CANADIEN !!! »

Quant au respect dû à l'autorité, quant aux convenances dues au chef de la Province de Québec, il faut lire la brochure pour s'en faire une idée; c'est un amas d'injures, de grossièretés incroyables, inconcevables !

Nous ne pouvons pas croire qu'un Curé se soit jamais exprimé de cette manière, surtout à la suite des mandements publiés par les évêques. Nous croyons plutôt qu'on a usuré faussement le nom d'un Curé pour des fins purement politiques au grand détriment de notre religion.

Nous nous demandons où nous allons aboutir avec un semblable système. S'il est permis aux conservateurs de mettre de pareilles ineffectibilités dans la bouche d'un Curé, bientôt sans doute, ils mettront en scène, des Évêques et des Archevêques, le délégué apostolique lui-même, Mgr. Conroy, et même le Pape Léon XIII.

Là-dessus nous n'avons aucun doute; c'est même déjà fait. — Ainsi il paraît que dans certains comtés on distribue aux électeurs une petite brochure publiée par le Cercle Catholique de Québec, en leur disant que cette nouvelle publication, (publiée il y a deux ans) vient d'être envoyée au Canada par le nouveau Pape, Léon XIII, pour guider les électeurs dans le choix qu'ils ont à faire de leurs candidats.

Si nous sommes bien informés, le Petit Catéchisme Politique aurait été publié par le Courrier du Canada. Nous espérons, pour l'honneur de la presse canadienne-française, que les informations qu'on nous a données sont fausses.

LA VÉRITÉ.

Les journaux et les orateurs à la solde du parti langeviniste, pour améliorer tant soit peu leur position, font des efforts incroyables pour dénaturer l'effet même de leur politique.

On le sait, ils soutiennent à qui veut l'entendre cette absurdité qu'avec le gouvernement Joly-Bachand au pouvoir, les villes ne paieraient pas et que ce sont les campagnes qui vont payer pour les villes. Les gens honnêtes ne peuvent pas croire que l'on soutienne pareilles absurdités devant une assemblée publique; c'est cependant le grand cheval de bataille de nos adversaires.

Loin de là, la loi de MM. Boucherville, Angers & Cie, pour l'imposition de nouvelles taxes, retombait surtout sur les campagnes; celles-ci auraient eu la plus grande somme de l'impôt à payer.

Les taxes étaient imposées pour payer les dépenses des chemins de fer elles-mêmes, et nos adversaires auront beau crier, gesticuler, ils ne pourront pas

changer le préambule de la loi qu'ils voulaient imposer à la province. Le voici :

Acte pour imposer un droit de timbres sur les contrats-memorandums et certains actes et instruments.

« Considérant que certaines entreprises publiques et en PARTICULIER CERTAINES ENTREPRISES DE VOIES FERRÉES FAITES ET SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE, ont imposé au trésor public DES CHARGES TROP LOURDES pour être défrayées par LES SOURCES ORDINAIRES DE REVENU, et qu'il est DEVENU NÉCESSAIRE d'y pourvoir autrement; Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit, etc. »

Voilà ce que disait la loi. Le bill des taxes et celui des chemins de fer, sont de la même famille. Ils font la paire, ils sont jumeaux. C'est suffisant.

MAUVAISE FOI.

Nos adversaires interprètent bien malhonnêtement les résolutions du chemin de fer de Q. M. O. et O., au moyen desquelles l'ex-gouvernement de Boucherville voulait se substituer aux tribunaux judiciaires, afin d'être moins gêné dans son odieuse politique. Ils s'évertuent à démontrer que s'ils n'eussent pas proposé ces résolutions, les habitants des campagnes auraient eu à payer deux millions de piastres, montant souscrit à cette entreprise par les villes de Montréal et Québec, vu qu'elles refusaient de remplir leurs obligations.

Nous laissons à la presse de Montréal le soin de réfuter cet avancé, en tant que cela regarde la ville de Montréal; mais nous croyons devoir ici protester au nom de la ville de Québec, contre cet avancé des langevinistes, avancé malhonnête, s'il en est. La ville de Québec n'a jamais refusé de payer le montant qu'elle avait souscrit. Dieu merci ! elle n'en est pas encore rendu à ce point là !

Mais ce million souscrit par la ville de Québec, l'a été d'après certaines conditions. Elle ne devait commencer à payer qu'au moment où le chemin serait complètement terminé d'ici aux Trois-Rivières; qu'après qu'on eut construit les ateliers du chemin dans les limites de la cité. Aucune de ces conditions n'a été observée par le gouvernement, qui a déjà empoché \$143,000 sur le million. Le chemin n'est que temporairement fait, les usines et les ateliers ne sont pas faits; le dépôt est construit sur un terrain qui appartient à la ville, et n'est pas encore payé; le tracé du chemin dans la ville n'est pas fixé définitivement; et les locomotives sillonnent les rues de la ville, contrairement aux dispositions de la loi. Et malgré tout cela, cependant, Québec a déjà payé \$143,000 sur sa part du montant souscrit.

Il faut véritablement être de mauvaise foi, pour vouloir insinuer après cela que Québec refuse de payer sa part de souscription. Depuis quand, habitants des campagnes, êtes-vous habitués à payer les dettes de la ville de Québec. Cette ruse de la part de nos adversaires ne saurait réussir chez les intelligents électeurs des comtés de la province de Québec, à qui l'on conte ce mensonge comme excuse aux taxes dont on veut les accabler.

Mais alors, rien de plus simple; si vous trouvez injuste d'être obligé de payer les dettes contractées par une ville, pourquoi ne trouveriez-vous pas mille fois plus odieux d'être taxé inutilement pour subvenir aux dépenses créées par l'incapacité d'administration de l'ex-gouvernement de Boucherville? Veuillez nous croire: dans toute cette affaire du chemin de fer, vous n'avez jamais rien à payer; les villes ont assez d'orgueil pour rencontrer honorablement leurs obligations. Tout ce dont vous avez à vous occuper, c'est de votre affaire à vous; c'est d'empêcher que des taxes inutiles et vexatoires vous soient imposées. Vous avez déjà assez à payer. Le peu de fortune que vous avez, vous a coûté trop de fatigues et de sueurs pour la voir ensuite servir à payer de folles extravagances. Il ne s'agit plus maintenant d'une question de parti; vous pouvez facilement rester fidèles à vos principes tout en votant pour être exemptés de taxes. Voilà toute la question: Être taxé ou n'être pas taxé!

En votant pour MM. Angers, Garneau, Couillard, Deschênes, Gauthier, Fradette, Audet, et toute cette clique de taxeurs, vous aurez à délier les cordons de votre bourse pour satisfaire aux caprices d'une administration incapable qui s'imposera à vous comme une sangsue et qui vous tirera le meilleur de votre sang; tandis qu'au contraire, en votant pour MM. Langelier, Joly, Lemieux, Ross, Chauveau, Marchand, Langelier, et tous les candidats réformistes, vous dormirez sur vos deux

COMMENT LA FAMILLE LANGEVIN, SE MONTRE JALOUSE DES DENIERS DE CE PAUVRE PEUPLE, LORSQU'IL S'AGIT DE L'HON. HECTOR LANGEVIN OU DES SIENS.

Mons. Jean Langevin, père, 30 ans au Bureau des Terres.....	60,000
Hon. Hector Langevin, salaire de ministre, 8 ans.....	48,000
do do Indemnité parlementaire, 18 ans.....	14,400
do do Le fameux coup de filet.....	32,600
do do Voyage en Colombie et impressions.....	7,500
do do Voyage en Angleterre.....	1,200
Monsieur le Principal de l'École Normale, Jean Langevin.....	12,000
Edouard Langevin, (mon frère).....	24,000
Noé Langevin, (mon frère).....	4,000
Alfred Langevin.....	10,000
Elysée Dionne, Conseiller Législatif.....	6,000
Et les autres, (oncles, beau-frères, cousins, etc., de l'hon. Hector.....	82,182
	\$301,882

Après ce tableau nous donnons celui que fournirait la famille Taché.

Sir E. P. Taché, comme député.....	17,500
do do comme ministre.....	27,000
Le Juge Coursol son gendre.....	30,000
Le Dr. Bender do prothonotaire.....	2,500
M. Marmette do coroner.....	8,000
Les fils du coroner Marmette.....	7,000
Eugène Taché, fils de Sir Étienne.....	13,000
Jules Taché, autre fils de Sir Étienne.....	4,000
J. C. Taché, indemnité parlementaire.....	12,000
do do comme Inspecteur des prisons et député-ministre de l'Agriculture.....	47,000
J. C. Taché, par ses deux fils.....	500
M. Taché, Shérif à St. Hyacinthe.....	37,000
M. Taché, Shérif à Kamouraska.....	13,000
Hon. C. B. de Boucherville, leur cousin, indemnité parlementaire.....	8,000
do do salaire comme ministre.....	9,000
Geo. de Boucherville, Greffier du Conseil Législatif.....	5,000
M. B. de la Bruère, Conseiller Législatif.....	600
M. Oscar Dunn, neveu du Shérif Taché.....	6,000
Total.....	\$301,100

Et si l'on voulait faire un semblable tableau pour les Lindsay, les Lemoine, les Duchesnay, Montziambert, tous plus ou moins alliés aux familles dont les noms sont déjà cités, nous verrions qu'ils ont coûté au pays des centaines et des centaines de mille piastres.

Et il est à observer que presque toutes ces personnes appartiennent au parti conservateur.

Les deux tableaux ci-dessus sont la meilleure réponse que nous puissions faire à un tableau du même genre publié dans le Canadien et reproduit par le Courrier du Canada, par la Minerve et par quelques journaux anglais.

Il y a des gens qui aiment à jouer avec le feu, alors qu'ils se brûlent les doigts !

oreilles, sans crainte d'être jamais troublé par cet affreux cauchemar de taxes.

En votant pour les conservateurs, vous êtes certains d'être taxés, c'est convenu; et en votant pour les libéraux, vous avez l'assurance, la promesse, que la province sera administrée par un système de retranchements et d'économie, qui ne nécessitera l'imposition d'aucune taxe nouvelle. Réfléchissez-y bien, il y va de votre intérêt. Faites en sorte que vos fils et vos petits-fils, n'aient pas à vous reprocher un vote imprudent donné par complaisance, ignorance ou fanatisme, pour favoriser des hommes politiques qui nous mépriseront plus tard.

NOUVELLES POLITIQUES.

Il y avait grande assemblée hier à Charlesbourg, comté de Québec.

M. Garneau, qui veut finir à la Thibault, a voulu accuser M. Joly, d'être responsable des élucubrations du Mercury sur les femmes canadiennes. Disant cette indignité, l'hon. M. Ross a donné carrément le démenti à M. Garneau; et là-dessus un nommé Cayen, conservateur, a poussé M. Ross en bas du husting, au risque de lui faire faire une chute grave. Heureusement, quelques assistants ont soutenu M. Ross et l'ont aidé à remonter sur le husting. L'hon. M. Ross a réitéré son démenti, et le dernier coup des vèpres sonnait, l'assemblée s'est dispersée.

Les électeurs honnêtes sont indignes de la conduite de M. Garneau.

Vendredi soir, assemblée à Ste. Foye, en faveur de l'hon. M. Ross, M. J. B. Caouette a prononcé un excellent discours à l'appui de la candidature de l'hon. procureur général.

Hier soir, assemblée au Lac St. Charles, pour M. Ross; M. Rémillard a eu en dépense le Dr. Michel Fiset et M. Robitaille, jeune avocat. Il n'en avait pas pour sa grosse dent.

On nous télégraphie de Trois-Pistoles aujourd'hui :

M. Ernest Pacaud a rencontré M. Vallée hier à St. Fabien après la messe et à St. Simon après les vèpres. Succès complet pour M. Pacaud qui a enthousiasmé l'assemblée et confondu Vallée.

On nous télégraphie de Rimouski, le 15 :

Vallée n'aura pas trente voix dans St. Fabien et St. Simon.

Au Bic, hier, quelques individus ont essayé d'adopter publiquement des résolutions pour Vallée, mais ont dû reprendre le chemin de la maison, sans succès.

M. Jules Tessier a parlé avec grand succès hier à St. Anaclet pour l'hon. A. Chauveau.

M. F. H. Rouleau a parlé à St.

Octave et reçu le meilleur accueil de la part des électeurs.

M. Hudon, député-protonotaire, a tenté de se faire entendre hier à Ste. Angèle au bénéfice de Vallée, mais les électeurs ont refusé de l'entendre.

LE CANDIDAT LIBÉRAL DANS BONAVENTURE.

M. F. X. Lemieux qui est allé défendre la cause nationale dans Bonaventure et arborer le drapeau du parti libéral dans le comté, d'après les nouvelles télégraphiques reçues, depuis samedi, a reçu le meilleur accueil.

Tarte n'a jamais tant frétilé de peur. Il aura la peur et le mal. M. Lemieux est un avocat de talent de notre ville; plein d'énergie, parfaitement au courant des affaires politiques, laborieux; il est du bois dont on fait les députés; son adversaire Tarte ne lui va pas au genou.

M. Lemieux a déjà commencé la lutte, et tout marche à merveille.

Il a déjà eu plusieurs assemblées d'électeurs, et nous recevons à l'instant la dépêche suivante du comté :

« Carleton, 15.

« A Nouvelle, hier après la messe, les deux candidats ont adressé la parole à l'assemblée.

Tarte a parlé pendant une heure. Lorsque Lemieux a commencé, Tarte s'est mis à l'interrompre; alors celui-ci a été descendu du husting et poussé à travers la foule jusqu'au chemin. Après le trouble, le candidat libéral, a été écouté pendant une heure avec une grande attention. Il est sûr que Nouvelle donnera une majorité pour lui. Après les vèpres, Lemieux a parlé de nouveau à Carleton.

Tarte, tes jours sont condamnés.

COMTE DE MONTMORENCY.

La campagne électorale à Montmorency se poursuit avec un succès toujours croissant en faveur de M. Chs. Langelier. Chaque jour M. Angers sent le terrain s'effondrer sous ses pieds; chaque jour de nouvelles défections viennent ajouter au découragement du candidat conservateur. On va même jusqu'à prêter à M. Angers l'intention de se faire mettre en nomination à Belchasse en même temps qu'à Montmorency; la prudence est la mère de la sagesse!

Hier les deux candidats se sont rencontrés à St. Joachim, autrefois l'une des plus fortes paroisses de M. Angers. La discussion a complètement tourné à l'avantage de M. Langelier qui a été fortement applaudi à la fin de son discours, tandis que M. Angers a laissé son auditoire tout-à-fait froids.

Un petit incident assez amusant, s'est

produit à la fin de l'assemblée. Quant M. Angers a voulu répliquer, un gros tiers des personnes présentes se sont retirées. M. Angers, dans son dépit, a insulté M. Eugène Raymond, respectable marchand de St. Joachim. Alors ce dernier lui a rappelé qu'un jour il (M. Angers) l'avait exhorté à assommer M. Gaspard Dorion à Château-Richer. Il faut croire que cette fois M. Angers n'avait pas le bâton avec lequel il veut fustiger le Lt.-Gouverneur.

Les candidats n'ont pas pu parler à Ste. Anne pour la bonne raison qu'ils y sont arrivés trop tard.

Ce pauvre M. Angers joue de malheur. L'autre jour quelques naifs de ses amis l'informèrent qu'un des partisans de M. Langelier, M. Alexandre Gravel, respectable vieillard du Château-Richer, l'avait abandonné. De suite, M. Angers mord à l'hameçon et écrit à M. Gravel la lettre suivante :

Québec, 10 avril 1878.

Monsieur,

Veillez donc me faire l'honneur de me représenter au Poll No. 1 du Château-Richer. Si vous me faites cet honneur, un mot de réponse m'obligera beaucoup.

Votre dévoué serviteur,

A. R. ANGERS.

Cette réponse, M. Angers l'a eue sur le champ : ça été un refus formel. Cependant M. Angers avait pris la peine d'envoyer son chef, M. Charles Rhéaume, porter cette lettre à M. Gravel. De grâce, M. Angers, n'exposez donc plus des citoyens comme M. Rhéaume à de pareilles déconvenues.

M. Gravel a accepté l'invitation de représenter M. Langelier au poll No. 1 du Château-Richer. Maintenant, qui va consentir à représenter M. Angers dans ce poll après un pareil refus ?

Le comté de Montmorency imitera l'exemple de M. Gravel et refusera d'élire M. Angers qui est déjà à se préparer à aller se mettre dans les bottes de son ami Fradette, afin de faire mieux le plongeon à Montmorency !

COMTÉ DE QUÉBEC.

STE. FOYE.

Samedi soir, l'Hon. D. A. Ross a adressé la parole aux Électeurs de la Paroisse de Ste. Foye.

M. Garneau, qui avait été invité pour la circonstance, brilla par son absence. En cela, il suit en tout point la conduite de son trop fameux collègue M. Angers, et nul doute qu'il y a entente entre les ex-ministres, pour ne pas rencontrer leurs adversaires. C'est bien là la preuve de leur culpabilité et de leur faiblesse à défendre leurs actes législatifs.

Ils n'aiment pas la controverse, ces bons Messieurs : Mais, ils se trompent, s'ils s'imaginent que les électeurs ne comprennent pas leur jeu.

L'Hon. D. A. Ross parla pendant deux heures, en Anglais et en Français, et les applaudissements enthousiastes souvent répétés, ont dû lui prouver qu'à Ste. Foye comme ailleurs dans le comté de Québec, l'on était pas disposé à se laisser tondre par les ciseaux Angers et Garneau.

Après l'hon. Ross vint M. Rémillard à qui les applaudissements ne firent pas défaut.

M. Edouard Gauthier qui parla ensuite dans les deux langues, eut le même succès.

Les trois-quarts des voteurs à Ste. Foye voteront libéral.

L'assemblée ne voulut pas se disperser, sans consigner dans un document public ses intentions à l'égard du Lieutenant-Gouverneur, l'ami du peuple, et du cabinet Joly, Bachand, et des résolutions furent adoptées à l'unanimité au milieu des hurras et d'un enthousiasme indescriptibles.

La veille, samedi, l'hon. M. Ross a tenu une assemblée à la Snette, sous la présidence de M. Siméon Routhier et avec M. Michel Hamel comme secrétaire.

M. KERR II.

Notre M. Audet, encore Nicodème, voudrait lui aussi, paraît-il, tendre la ligne des deux côtés de la clôture ; et cela, à l'instar de M. Kerr, le candidat de Montréal-centre. Ainsi, M. Rouillard N. P., (de Québec, venait mardi soir nous présenter le candide Nicodème, au nom du parti conservateur dont il est, en toute justice le fidèle interprète. Il censure l'acte du Lt.-Gouverneur qu'il voue aux gémonies infamées, et par une diatribe échevelée et pleine de fiel, il évoque l'ombre sanglante des victimes de 37 et 37 qu'il nous montre à travers les horreurs de la révolution, menaçant nos libertés compromises. C'était savant et digne d'un disciple des Tartes, Vallée et consorts.

L'honnête Nicodème prenant alors la parole, annonça qu'il avait une assemblée

qu'étant conservateur, il est flutté des belles paroles si heureusement sorties de la bouche de M. Rouillard : " Je suis conservateur, dit-il, mais si j'avais été en chambre j'aurais voté contre les taxes des actes notariés, les subsides aux chemins de fer, l'augmentation des dépenses " tout comme M. Joly quoi ; " donc je me présente indépendant. " Tel est l'ingénuité du menu fretin de ce côté de la clôture ; qu'aussitôt il est proposé par M. A. .... secondé par M. B. que M. Audet (toujours Nicodème) soit accepté comme candidat indépendant du comté de Dorchester.

D'après les mêmes balivernes répétées à St. Isidore, mercredi soir, nous ne savons à quoi nous en tenir, et nous prions instamment M. Audet de bien vouloir nous informer s'il se présente comme le candidat libéral, indépendant ou conservateur du comté de Dorchester.

ASSEMBLEE A ST. SAUVEUR.

Hier, après les vêpres, les citoyens de St. Sauveur de Québec au nombre de 800 à 1,000 personnes se sont réunis en assemblée publique sous la présidence de Son Honneur le maire Kirouac pour une partie et sous celle de M. O. Plamondon. Après le départ de M. Kirouac, et M. J. Gamache fut prié d'agir comme secrétaire.

MM. J. Drolet, P. Couture, J. Bédard, conseillers municipaux, et J. L. Saucier, O. Plamondon prirent la parole sur l'opportunité ou non d'introduire un télégraphe d'alarme dans la municipalité de St. Sauveur dans les circonstances actuelles.

Les résolutions suivantes ayant été soumises à l'assemblée furent adoptées à la presque unanimité :

Proposé par Isidore Giroux, secondé par Félix Fortin :

" Que cette assemblée des contribuables de St. Sauveur de Québec est opposée à décision prise par le conseil municipal au sujet de l'introduction d'un télégraphe d'alarme attendu que ce serait une dépense inutile dans les circonstances actuelles.

Proposé par M. L. Gamache, secondé par M. Etienne Gilbert :

" Que cette assemblée prie Son Honneur le Maire et le conseil municipal pour les raisons alléguées de ne pas donner suite à leur projet du télégraphe d'alarme, attendu que les contribuables de cette municipalité y sont opposés."

Proposé par M. Jean-Marie Pelletier, secondé par M. Célestin Fortin :

" Que cette assemblée désire remercier M. le conseiller Drolet d'avoir convoqué cette assemblée en donnant par là l'occasion aux contribuables de protester contre un projet inutile et de prévenir par cette démarche des scènes regrettables."

Proposé par M. Alfred Plante, secondé par M. Elzéar Beaupré :

" Que les journaux de Québec soient priés de reproduire les résolutions adoptées à cette assemblée."

LA GUERRE D'ORIENT.

Londres, 14.—Achmet Pacha a été nommé commandant de la flotte en remplacement d'Hobart Pacha qui prend un congé.

Les russes venant d'Erzeroum marchent sur Batoum où l'on pense qu'ils s'embarqueront pour la Bessarabie.

On dit que Bismark pense un congrès encore possible, pourvu que les puissances consentent à la rétrocession de la Bessarabie, à l'extension de la Russie en Asie et au paiement d'une indemnité à la Russie. Avec cette base, l'Allemagne entreprendra énergiquement de persuader à la Russie de concéder aux puissances les pouvoirs de modifier les changements de territoire proposés par le traité de San Stefano.

St. Pétersbourg, 13.—Le 16 du courant, ouvrira des listes de souscriptions pour une nouvelle émission de bons sur le trésor au montant de cinquante millions de roubles.

Vienne, 13.—Un courrier russe est arrivé porteur d'une lettre autographe du Czar à l'empereur François-Joseph. Les relations entre les deux cœurs sont meilleures.

TELEGRAPHIE GENERALE

Madrid, 14.—Plusieurs chefs cubains sont arrivés à Cadix.

Londres, 14.—Une dépêche de Dublin mande que le Dr. Butt va probablement laisser son siège au parlement, en même temps que le poste de leader du parti du Home Rule dans le parlement.

Les nouvelles reçues de Cape Town, jusqu'au 26 mars disent : On s'est battu continuellement dans le bois de Pirie depuis une semaine. Quatre officiers anglais ont été tués. La situation est critique dans Transvaal.

Un correspondant de Paris télégraphie que l'ex-reine Christine d'Espagne a fait une chute et s'est fracturé la cuisse.

Dion, ingénieur en chef de l'Exposition de Paris, est mort.

NÉCROLOGIE.

C'est avec douleur que nous annonçons le décès de Mme. Eugène Panet, née Henriette de Lotbinière-Harwood.

Cette dame d'une distinction si vraie, d'un esprit si doux et si aimable, cette épouse aimée et heureuse, cette mère au cœur si tendre et si sensible aux tendresses, cette chrétienne de tant de foi, cette sainte brûlante de charité, est morte jeudi, à Ottawa. La main divine a cueilli une âme qui s'était formée pour le paradis.

Elle n'a pas d'histoire : sa vie, du berceau à la tombe, s'est écoulée sans autre bruit que la renommée involontaire d'une vertu éminente. Faite par sa naissance, sa beauté, son alliance avec un époux digne d'elle, pour briller dans tout l'éclat du monde, elle n'a voulu y paraître que dans de courts moments et avec toute la grâce sérieuse de la femme chrétienne.

Elle est morte après quatre mois de souffrances inouées. Résignée, mains jointes, l'âme en prière, c'est en cherchant des yeux le ciel, qu'elle a reçu la secousse de la mort. " Vous tous qui êtes là,—a-t-elle murmurée,— tenez-vous autour de moi. Quand je ferai un signe, priez Dieu qu'il m'admette dans le paradis.... " Et aussitôt ses mains remuèrent.

La mort, en effaçant sur ce visage sans couleur la trace des souffrances, a mis aux lèvres un sourire distinct, quelque chose de doux comme une consolation.

A TRAVERS LA VILLE.

LES DÉBATS.—Nous publions aujourd'hui les débats parlementaires des Communes sur la première page.

COMITÉ DE RÉFORME.—Il y a séance importante ce soir à 8 heures au lieu ordinaire.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.—Mardi soir, le 16 avril, à 8 heures, M. B. Lippens donnera une conférence dans la salle de lecture de l'Institut Canadien. Sujet : *Essai sur les langues modernes*. Le public est admis.

AUX ÉLECTEURS DE QUÉBEC.—Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont les noms ont été omis de la liste des personnes qualifiées à voter à l'élection d'un candidat pour la chambre fédérale, qu'ils auront à faire réparer cette erreur d'hui au vingtième jour d'avril courant inclusivement, à quatre heures de l'après-midi.

L'application devra être faite par écrit et adressé au greffier de la cité. Toutes les applications faites après cette date seront nulles et l'électeur dont le nom ne sera pas sur la liste, ne pourra voter. Avis donc à nos amis.

NOMINATION.—Il a plu à Son Excellence le Lieut.-Gouverneur de nommer Neron Tremblay, éer., maire du village de Chicoutimi, premier préfet du comté de Chicoutimi.

MUNICIPAL.—On a dû voir dans nos colonnes la nouvelle que MM. Jones et Connolly briguent la charge de conseillers pour le quartier St. Pierre.

Les candidats ont certainement toutes les qualifications désirables pour remplir cette charge. Ce sont des citoyens indépendants et qui peuvent consacrer beaucoup de temps aux affaires municipales.

CLOTURE DE RETRAITE.—Hier, à 5.30 heures, à l'église St. Roch, a eu lieu la cérémonie solennelle de la clôture de la retraite commencée il y a quinze jours pour les femmes.

RIVIÈRE ST. CHARLES.—La petite Rivière St. Charles est presque entièrement libre de glaces.

LE GRAND TRONC.—A partir de mardi, 16 du courant, il y aura un train pour la commodité des habitants sur le parcours de la ligne de la Rivière du Loup. Ce train arrivera tous les jours à Lévis à 7.30 heures et retournera à 7 heures du soir.

AU CLOU.—L'agent de la police secrète Skiffington a réussi à arrêter dans une taverne de la rue du Pont, un nommé Mulrooney, bien connu de la police, accusé d'avoir volé plusieurs articles de valeur chez madame Guay.

FEU.—L'un de ces derniers soirs, une belle grange et des écuries appartenant à M. Rémi Pinsonnault, à la jeune Lorette, ont été détruites par le feu, avec leur contenu.

On a pu sauver, mais avec grande difficulté, les bêtes à cornes.

On ne connaît pas l'origine du feu.

REPINCÉ.—Le nommé Larose, celui

que M. Bédard a si bien arrangé il y a quelque temps, a été, aussitôt sur pied mis au clou sous accusation de vol avec effraction.

ATTRAPÉ.—Un citoyen de la rue Scott raconte que vendredi dans la nuit il a été réveillé en sursaut par un individu qui tirait à lui un pardessus sur le lit.

Constatant que c'était un coquin en travail, il se leva et lui administra une raclée, après quoi il lui donna la permission de s'en aller.

MAUVAIS SUJET.—Madame Walls, demeurant rue St. Patrick, s'est plaint à la police hier que son fils James, gamin de 20 ans, l'a maltraitée, a cassé la vaisselle, et voulu donner un coup de couteau à son jeune frère qui est le soutien de la famille.

Madame Walls a arraché le couteau des mains de son fils dénaturé et a livré le gamin à la police qu'elle avait fait avertir.

VENTE PAR ENCAN par Dery St. Laurent & Cie. Lundi, le 15 avril, au magasin de Mme Venner, rue St. Joseph St. Roch : l'après-midi à 2 heures et le soir à 8 heures et les jours suivants. Mardi, le 16, à la résidence de M. Jos. T. Levallée à la Canardière, chemin Beauport à 10 heures A. M.

Mercredi, le 17, au No. 248, rue St. Jean.

Voit l'annonce.

MORT SUBITE.—Samedi matin, Marie Madeleine Lacasse, modiste, âgée de 52 ans, demeurant chez son père, qui exerce le métier de peintre en bâtiments, rue d'Aiguillon, est tombée morte au moment où elle cassait de la glace dans la cour de la maison. C'était entre 10 hs. et 10.30 heures a. m. Le Dr. Rinfet fut mandé, mais quand il arriva, il ne trouva qu'un cadavre.

Verdict : mort naturelle.

Un nommé Joseph Bédard, menuisier âgé de 70 ans, demeurant au coin des rues Richelieu et Ste. Claire, est tombé mort samedi, en travaillant chez M. Dery, menuisier, coin des rues Artilerie et Lachevrotière, quartier Moutcalm ; c'était vers 11 heures du matin.

Verdict : mort d'une maladie organique du cœur.

Le défunt laisse une nombreuse famille.

Un charretier, du nom de Bertrand, est mort subitement hier matin chez lui, rue St. Patrick, en s'habillant pour se rendre à la messe.

MARCHE MONETAIRE.

New-York, 10 hs., 15 avril 1878  
Or, 1 ; Exchange Sterling, 87 ; Greenbacks, 98 1/2.

E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL, 13 avril 1878.

RECETTES.—Orge, 600 mts ; Avoine, 700 mts ; Fleur, 1,56 1/2 quarts ; Blé, 40 mts ; Alcais, 12 quarts ; Beurre, 72 timnettes ; Fromage, 23 meules

DÉCÈS.

Dimanche matin, le 14 courant, à l'âge avancé de 82 ans et 4 mois, Sieur Joseph Bertrand, ancien maître-charretier. Il laisse un grand nombre de parents et d'amis qui le regretteront longtemps. Ses funérailles auront lieu mercredi matin, le 17 courant, à 9 heures. Le convoi funèbre laissera sa demeure, rue St. Patrick, No. 74, à 84 heures, pour se rendre à l'église St. Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

ARTHUR DION,

Failli.

Je, soussigné, RICHARD TURNER, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers (ceux qui ne l'ont pas encore fait) sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois

RICHARD TURNER,

Syndic,

Buc des Sœurs,

Québec, 15 avril 1878—1f

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

ALPHONSE DION & CIE.,

Faillis.

Je, soussigné, RICHARD TURNER, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers (ceux qui ne l'ont pas encore fait) sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

RICHARD TURNER,

Syndic,

Rue des Sœurs,

Québec, 15 avril 1878—1f

ANNONCES NOUVELLES.

ENCAN DE MEUBLES

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MERCREDI, 17 AVRIL 1878

Au No. 253, rue et faubourg St. Jean.

Par Encan sera vendu MERCREDI, le 17 AVRIL, au No. 253, rue et faubourg St. Jean, un bel assortiment de Meubles de Ménage, consistant en Sofa en Noyer Noir, Chaises en Crin, Canapé, Tapis de Bruxelles, Tables à Cartes, Table à Dîner Extensive, Service à Dîner complet en Pierre Granit, Service à Déjeuner en Porcelaine, Sett à Toilette en Pierre, Matelat en par Crin, Couchettes doubles, Commodes et une grande quantité d'autres Effets.

Le tout absolument vendu sans réserve.

La vente à DEUX heures précises

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encanteurs.

Québec, 15 avril 1878.

Société Amicale de Québec.

Une Assemblée Spéciale des Membres de la Société Amicale de Québec aura lieu MERCREDI SOIR, le 17 du courant, à SEPT heures, à la Salle du Patronage, pour affaires importantes.

Par ordre,

CHAS. ST. MICHEL,

Secrétaire.

Québec, 15 avril 1878—2f

AVIS.

Le soussigné annonce respectueusement à ses pratiques et au public généralement qu'à partir du 15 courant, il continuera seul et pour son propre compte, les affaires de la ci-devant société, sous le même nom et raison de JOSEPH DION & FILS, au même endroit, No. 56, Côte Lamontagne, établi en 1832.

Le soussigné saisit cette occasion pour remercier tous ceux qui leur ont accordé leur bienveillant patronage par le passé, et sollicite de nouveau leur généreux encouragement. Etant à faire des améliorations importantes à son établissement, il sera en mesure de les satisfaire mieux que par le passé, sous le rapport du bon choix, de la qualité, et du bon marché de ses marchandises.

CHARLES E. DION,

54, Côte Lamontagne.

Québec, 15 avril 1878—1s

ENCAN D'UN FONDS DE

BANQUEROUTE

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MARDI, le 16 AVRIL 1878

Dans l'affaire de

W. S. CHURCH, de Betsiamis,

Failli.

Nous avons reçu instruction de R. H. Wurtel, cœuyer, syndic officiel, de vendre à l'encan, M. RDI, le 16 AVRIL, au 2e étage du Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Basse-Ville, tout le fonds de commerce de la faillite, consistant en Hardes Faites, Marchandises Sèches, Epicerie, Ferronnerie, un magnifique Lit de Plumes, Tapis, etc., etc.

Le tout vendu absolument sans réserve.

La vente à DEUX heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encanteurs.

Québec, 12 avril 1878.

VENTE IMPORTANTE

D'IMMEUBLE

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de

EDOUARD JOBIN,

Failli.

JEUDI, LE 18 AVRIL 1878

Nous avons reçu instruction de D. Lortie, cœuyer, syndic en cette affaire, de vendre à l'encan, JEUDI, le 18 AVRIL, au Bureau de MM. Wurtel & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, No. 51, Basse-Ville.

La magnifique propriété appartenant au failli consistant en une Maison en Pierre à deux étages, située sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, No. 372, contenant 32 pieds de front sur 36 pieds de profondeur, avec Hangar, Cour spacieuse, Caves, etc., le tout en parfait ordre et sera livrée au 1er mai prochain.

Tout autre information, s'adresser au Bureau de MM. Wurtel & Lortie

La vente à DIX heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encanteurs.

Québec, 12 avril 1878.

COMMIS DEMANDE.

Un Commis connaissant le commerce de Marchandises Sèches, et sachant les deux langues ayant une bonne main d'écriture et pouvant donner de bonnes références.

S'adresser à

L'HOTEL BLANCHARD,

Mardi 16 courant,

P. T. DEGUISE,

Québec, 12 avril 1878—1sp

**VENTE A L'ENCAN.**  
**MERCREDI, le 17 AVRIL 1878**

Les soussignés ont reçu instruction des intéressés de vendre par Encan, MERCREDI, le 17 AVRIL, courant, à DEUX heures P. M., au No. 248, rue St. Jean, dans le magasin ci-devant occupé par M. BERNARD, Teinturier, un assortiment de Meubles de Ménage, tels que Tables, Chaises, Sideboards, Commodes, Couchettes, Lave-mains, Bureaux, Tapis, Poêles de Cuisine et de Factaisie.

— AUSSI —

Un magnifique Piano de 6 octaves. Le magasin sera ouvert pour les visiteurs depuis 9 heures jusqu'à 2 heures le jour de la vente.

DERY, ST. LAURENT & CIE.,  
E. & C.  
Québec, 13 avril 1878.

**GRANDE VENTE IMPORTANTE**  
**DE**  
**Meubles de grande valeur.**

Nous avons reçu instruction de M. JOS. T. LEVALLÉE de vendre à l'Encan,

**MARDI, LE 16 AVRIL**

A DIX heures A. M.,

A sa résidence, La Canadière, Chemin Beauport,

Tout le mobilier des mieux assortis, comprenant Ameublement de Salon en Noyer Noir couvert en Crin, do en Repp de fantaisie, Chambres à Coucher en Noyer Noir dessus en Marbre, Ameublement de Passage, Chaises, Toile Cirée, Tapis Bruxelles et Tapisserie, Ustensiles de Cuisine, Poêles, etc., etc.

Un magnifique Piano "Weber" 7 octaves.

— AUSSI —

Voitures d'Hiver et d'Été, telles que Row-kay, Wagon Américain, Express, Wagon, Hannais, Selles, etc., etc.

Sera aussi vendu le célèbre Cheval Courrier étalon pur sang connu sous le nom de "Carleton"

Vente absolument sans réserve à DIX heures du matin.

Un LUNCH FREE sera servi de MIDI à UNE heure.

DERY, ST. LAURENT & CIE.,  
E. & C.,  
Québec, 10 avril 1878

**À la demande des Electeurs du Quartier St. Pierre.**

Les messieurs dont les noms suivent ont été mis en nomination à une assemblée des Electeurs du Quartier St. Pierre, pour les représenter dans le Conseil-de-Ville,

L. BOURGET, Echevin, (élu)  
MICHAEL CONNOLLY, } Conseillers.  
E. JONES,

Les électeurs sont respectueusement priés d'enregistrer leurs votes au Bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, LUNDI prochain, le 15 courant, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M., en faveur des messieurs ci-haut désignés

Par ordre,

E. H. DUVAL,  
Secrétaire.

Québec, 13 avril 1878—2f

**JAMBONS !**  
**JAMBONS !**

JAMBONS FRAIS FUMÉS,  
BAS DE COTE FUMÉS,  
EPAULES FUMÉES,  
LARD ROULÉ,  
BACON ET ROLL BACON.

— AUSSI —

1,000 SEAUX DE SAINDOUX.

A VENDRE PAR

**J. B. RENAUD & CIE.,**  
72 à 82, rue St. Paul.

Québec, 13 avril 1878

**DEMANDÉE**

UNE BONNE CUISINIÈRE possédant de bonnes recommandations.

S'adresser à

JOSEPH POITRAS,  
Faubourg St. Jean.

Québec, 12 avril 1878.

**A VENDRE**

AU BUREAU DE L'EVENEMENT.

LE CRIME DES FEMMES, par Raoul de Navary..... 25 centimes.  
PATIRA..... 75 "  
LE TRÉSOR DE L'ABBAYE..... 75 "  
Québec, 11 avril 1878.

**A VENDRE OU A FRETER.**

Le Remorqueur à Tiges "RAPID" jaugeant 133 tonneaux, avec Engin à Vapeur, de la force de 40 chevaux, Cylindre de 27 pouces, Piston de 8 pieds. Actuellement en rade à New Liverpool.

S'adresser à

JOHN ROSS & CIE.,  
Québec.

Où à HUGH RITCHIE,  
New Liverpool.

4 avril 1878—12f

**UN RARE AVANTAGE.**  
**A VENDRE.**

Poste de commerce important, établi depuis 9 ans, avec Magasin et Résidence Privée.

Un magnifique poste de commerce situé dans le centre du village prospère de St. Romuald, au sud de Québec, se composant d'un magnifique Magasin, avec devanture moderne, et d'un grand stock d'Épicerie, Résidence Privée, Hangar, Remises, etc., ainsi que le terrain sur lequel se trouvent ces bâtiments.

Le poste est excellent pour le commerce d'Épicerie, qui se fait en ce village au comptant.

Comme le propriétaire désire se retirer du commerce, il vendra le tout à des conditions avantageuses.

S'adresser sur les lieux au propriétaire.

P. O'REGAN.

Aussi: La splendide résidence située vis-à-vis, contenant 16 chambres, et munie de toutes les commodités modernes.

11 avril 1878—613fs

**TERRE A VENDRE.**

A vendre dans la paroisse de St. Prime, Lac St. Jean, un magnifique lot de très-belle terre de 299 acres, traversé par un cours d'eau

S'adresser sur les lieux à

JEAN FRADET.

Où à JOS. LACHANCE,  
Épicier,

14, rue Sous-le-Fort, B-V.  
Québec, 27 mars 1878.

**PRELARTS !**

Ayant acheté le STOCK DE PRELARTS de MM FIFE & WBRIGHT autrefois FIFE & GARNEAU de cette ville, consistant en Prelarts de "Hare" et des meilleurs Prelarts Écossais, nous les offrons en vente à 35 par cent au-dessous du prix courant, aussi un autre lot semblable acheté sous les mêmes circonstances.

SAVOIR :

250 verges 7) cents pour 45 cents.
150 " 80 " " 57 "
300 " \$1.00 " 70 "
300 " 1.10 " 75 "
40) " 1.15 " 80 "
375 " 1.25 " 85 "
25) " 1.30 " 95 "
450 " 1.35 " \$1.00.

Ces Marchandises sont de qualités supérieures et garanties pour la durée.

**GLOVER, FRY & CIE.**

Québec, 27 mars 1878.

**PIANOS! PIANOS!**

Les Pianos les plus populaires sont ceux de la célèbre fabrique de

**WEBER & CIE.**

Ces instruments FAVORIS sont avantageusement connus d'un bout à l'autre de la Puissance. Les principaux POINTS d'excellence sont un

SON PLEIN, VIBRANT, PUISSANT et BRILLANT, une touche délicate et unie, et capable de rester longtemps sans être accordé. Le *rest p'ank* est ainsi construit qu'il lui est impossible d'arrêter ou de fendre; et les clavettes pour accorder, maintenant en usage

étant d'une espèce améliorée, ne peuvent se lâcher que par suite de mauvais usage, même dans ce cas, aucun accordeur peut les remettre aussi ferme qu'avant. Chaque piano est inspecté à fond, avant de quitter les ateliers, et pas un n'est envoyé sans être parfaitement satisfaisant

Ainsi les personnes envoyant des commandes de loin, peuvent être aussi assurées qu'elles seront aussi contentes de leur achat, que si elles étaient présentes elles-mêmes pour faire leur choix. Ces pianos qui ne sont excellents par aucun sont

à \$100.00 de réduction sur les prix connus SEULEMENT CHEZ

**BERNARD & ALLAIRE,**

Agence pour Orgues à tuyaux dites GRANT Organs pour Eglises, prix très réduits depuis \$550.00; Harmoniums bien connus de Mason & Hamlin et de J. Estey, etc., depuis \$55.00.

Musique en Feuille par les auteurs favoris, de 50 à 75 par cent au-dessous des prix établis.

BERNARD & ALLAIRE,  
No. 6, rue la Fabrique,  
Haute-Ville.

Québec, 14 mars 1878.

**JOS G. & F.**

**ATTENTION!**

Les soussignés sont prêts à recevoir les commandes les plus importantes en Décors d'édifices publics ou de maisons privées à l'extérieur et à l'intérieur, Transparents, Fresques, Fantaisies, Dorure mate et brunie, Portraits, Encadrements de Gravures, Peintures, Réparations de tout genre, etc.

Ouvrage garanti de première classe

**PEINTURE UNIE** **IMITATION**

**TAPISSAGE VITRAGE**

RUE ST-FRANCOIS  
210 & 212  
ST-ROCH QUEBEC

**JOS GAUTHIER & FIE** **DECORATEURS**

**AVIS IMPORTANT.**

Nous donnons avis à nos pratiques de vouloir bien nous faire tenir leurs commandes pour BOLS A LAIT, d'hui au premier Mai prochain, s'ils veulent profiter du bon marché.

**A ARRIVER.**

PANIERIERS DE FAÏENCE assortis, en Couleurs et en Pierre Blanche.

— AUSSI —

VITRES de toutes grandeurs, au plus bas prix.

HUILE DE CHARBON, etc.

A VENDRE PAR

**RENAUD & CIE.,**

24, rue St. Paul.

Québec, 11 avril 1878.

A la renommée—Charcuterie Française

**A. RUHLMANN.**

Coin des rues Grand et des Fossés, en face l'École des Frères, St. Roch.

EXTRA PRIX A L'EXPOSITION 1877.

Sauisson Boulogne	Jambon Fumé
Sauisson d'Arles	Jambon "otile
Sauisson Écumé	Jambon à la Casserole
Tête fromagée	Andouille
Fromage d'Italie	Boudin Noir
Corn-beuf ou bouff	Boudin Blanc
piqué	Boudin Fumé
Langue Fourrée	Lard Sale
Cervelas	Bas-Côte-Fumé
Jambon cuit à la	Tête Farce
Gelée	Saindoux
Ganlantine	Graisse
Pied Porc Farci	Gelée

Toutes les Marchandises sont tenues dans des chambres fraîches pendant les chaleurs de l'été et sont vendues à des prix très modérés.

**SUCCURSALE à la HAUTE-VILLE**

E. ROUMILHAC,  
Rue St. Jean, No. 99

Où toute commande sera livrée dans le plus bref délai.

A. RUHLMANN,

Coin des rues Grand et des Fossés, en face l'École des Frères, St. Roch.

Québec, 19 avril 1878—3m

**Société Permanente de Construction des Artisans.**

**AVIS.**

AVIS est par le présent donné que suivant un des règlements de la Société Permanente de Construction des Artisans, l'Assemblée Générale Annuelle des Membres, aura lieu dans ses Bureaux, JETI, le 2 MAI prochain, à 7 heures s. p. m., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'Élection des Directeurs pour l'année courante et autres fins, etc.

Par ordre,

A. J. AUGER,  
Sec. Trés.

Québec, 9 avril 1878—jd

**MAGASIN A L'ÉPREUVE DU FEU A LOUER**

S'adresser à

C. & W. WURTELE.

Québec, 3 avril 1878—12f

**Société Permanente de Construction des Artisans.**

**FONDS PERMANENT.**

**DIVIDENDE No. 6.**

Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT (4 0/0) sur le Capital Permanent de cette Société sera payé aux actionnaires, le et après le 15 courant.

Le Livre de Transport sera fermé du 12 au 15 inclusivement.

Par ordre,

A. J. AUGER,  
Sec. Trés.

Québec, 9 avril 1878—7f

**H. S. SCOTT & CIE.,**

No. 60, RUE ST. PIERRE,

BASSE-VILLE.

Térébenthine Vernis  
Huile Pinceaux  
Peinture Peinture



Blanc de Plomb,  
Noir, Jaune, Rouge, Vert,  
"Fut Driers."  
Terre d'Ombre, etc.,  
Vernis Nobles & Hoors.

CONSTAMMENT EN MAINS

LE TOUT AUX PLUS BAS PRIX.

Québec, 5 avril 1878.

**AGENTS DEMANDÉS.**

Une Compagnie d'Assurance Mutuelle prenant aussi des risques pour primes au comptant, récemment établie, et incorporée par acte spécial du Parlement, demande des agents pour les différents comtés des Trois-Rivières à Gaspé.

Tout agent devra justifier de sa compétence, être bien recommandé et devra fournir des sûretés à la satisfaction des Directeurs. Les personnes possédant de l'expérience en fait d'assurance seront traitées libéralement.

Risques de fabriques, de fermes et de commerce à des taux modérés.

Adressez-BOITE 526,  
Québec.

4 avril 1878—15jp

**Instituteur et Institutrice demandés.**

On aurait besoin d'un Instituteur pour l'École Modèle, et d'une Institutrice pour l'École-Élémentaire du Village de St. Henri de Lauzon. Il faudrait qu'ils seraient mariés. S'adresser au Président des Commissaires d'Écoles de cette paroisse.

L. N. CARRIER, S. P.

2 avril 1878—15j

**A VENDRE OU A LOUER.**

La jolie et spacieuse résidence à deux étages, en briques à feu, située à la Camardière, sur le chemin de Beauport, à un mille de distance du pont Doucheville, comprenant neuf chambres et une cuisine, et munie de toutes les commodités modernes, ayant été de plus habitee par un homme de bien. Quatre acres de terre entourant cette propriété qui est ombragée par bon nombre d'arbres. Le tout offrant le plus bel avantage. Titres indiscutables et conditions faciles.

S'adresser à

LOUIS LECLERC,  
Notaire, rue St. Pierre.

Où à J. T. LEVALLÉE,  
Restaurant Delmonico, rue St. Pierre.

Québec, 27 mars 1878—1m

**F. X. LEPAGE**

IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES SECHES

RUE DE LA

COURONNE No. 53.

A l'honneur de prévenir le public de la VILLE et de la CAMPAGNE que ses achats du PRINTEMPS et de L'ÉTÉ étant terminés l'assortiment de

**MARCHANDISES SÈCHES**

se trouve complet dans tous les Départements, et il se flatte de pouvoir contenter les ACHETEURS même les plus difficiles, toutes ses

**MARCHANDISES SÈCHES**

ayant été achetées, une partie argent comptant, une autre provenant de

**FONDS DE BANQUEROUTE**

Il se trouve en mesure de pouvoir offrir à des conditions qui défient toute compétition, soit pour les prix et qualités pour le GOUT et le CHOIX de ses articles.

Coton Jaune, Shirting, Union Wineey, etc., etc.

300 pièces de Tweed Anglais, Écossais et Canadien (une spécialité), Drap Noir tout Laine et Union, Drap de Dames, Noir et de Fantaisie, Serge Noire pour Habits, Indiennes Anglaises et Américaines.

— AUSSI —

Mousseline, Lawn, Dentelles, etc., etc.

Grand assortiment de Soie Noire et de Couleurs.

309 pièces Etoffes à Robes, depuis les plus bas prix aux qualités les plus supérieures, et une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

**Aussi Effets de la 1ère Communion**

Nous invitons spécialement les familles à venir visiter ce Département avant d'aller ailleurs.

Venez visiter le Magasin.

F. X. LEPAGE.

Québec, 8 avril 1878.

**MUSIQUE NOUVELLE.**

**SEUL !**

**CHARMANTE ROMANCE-MÉLODIE**

Poésie de A. FRÉCHETTE

Musique par le COMTE DE PIEMO REAL

Prix.....40 centimes.

Publié et en vente chez

A. LAVIGNE,  
25, rue St. Jean,  
(Banque d'Épargne.)

Québec, 30 mars 1878

**PROPRIÉTÉS A VENDRE.**

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-à-Pic paroisse de St. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demie de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House," dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une Résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre-vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois-arpents d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâties dessus construites.

Ces propriétés seront vendus à des conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser à la

SOC. CONSTRUCTION MUTUELLE,  
No. 26, rue St. Jacques, B-V.

Québec, 1er avril 1878.

**PIANO A VENDRE.**

Piano de première classe à vendre à bon marché. S'adresser au bureau de L'Événement.

Québec, 14 mars 1878.

CANADA, Province de Québec, District de Québec. Cour Supérieure.

No. 2561

Dame MARIE O. PINEL, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, épouse de Antoine Paquet, du même lieu, marchand,

vs Demanderesse,

Le dit ANTOINE PAQUET,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

LANGELIER & LANGELIER,

Procureurs de la Demanderesse.  
Québec, 15 mars 1878—1m

**F. BARBEAU, PEINTRE,**

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager par le passé, les avertit qu'il est de retour de voyage et il sollicite de nouveau une part de leur patronage. Ayant acquis beaucoup d'expérience dans le métier, il est prêt à prendre tous les ouvrages qu'on voudra bien lui donner. **PRIX TRÈS MODÉRÉS.**

F. BARBEAU,